

Quand une voie ferrée est effectivement abandonnée, je recommande que la propriété de l'emprise soit restituée automatiquement à la Couronne fédérale.

Voilà donc que notre ministre des Transports appuie ce principe, du moins dans un cas précis d'abandon autorisé par la Commission canadienne des transports.

Il a de plus ajouté:

Le gouvernement du Canada, après avoir consulté les provinces, offrirait alors ce terrain à la Couronne de la province concernée, qui le confierait en dernier lieu aux municipalités, ou nous les offririons en vente aussitôt que possible aux propriétaires des fermes adjacentes.

Je pense que certains d'entre nous voudraient veiller à ce que les sommes tirées des ventes soient remises dans l'exploitation du chemin de fer, si c'est notre but ultime. Je répète encore une fois ce que le ministre a déclaré au mois d'août à ce sujet en réponse au mémoire de trois ministres des Transports des Prairies. Je cite la page 4 de ce document daté du 15 août 1977:

Emprise abandonnée

Quand une voie ferrée est effectivement abandonnée, la propriété de l'emprise devrait automatiquement être restituée à la Couronne fédérale. Le gouvernement du Canada, après avoir consulté . . .

Et ainsi de suite. Plus loin il établit à deux reprises la position du gouvernement en faveur du bill.

Il serait plus prudent à mon avis de faire étudier la question par le comité. Il y a un moyen de lui confier cette tâche, et j'ai l'intention de voter en faveur du bill du député, le bill C-222.

Vu la généralité de ses termes, sa motion soulève des questions qui ne peuvent être étudiées à la Chambre. Je vais en mentionner quelques-unes. Je sais que le député s'intéresse à la ligne de la vallée de la Kettle. Il s'agit d'un cas bien particulier, mais supposons que tous ces terrains fassent retour à la Couronne. Quelle charge leur maintien en état représenterait-il pour le budget fédéral? Est-ce que l'État ne tiendrait pas plutôt à les vendre? Est-ce que cette vente ne risquerait pas de contrecarrer les projets d'urbanisme à long terme des municipalités, d'empêcher la conclusion d'accords fédéraux-provinciaux sur les besoins de transport à long terme? Nous ne savons pas et nous n'aurons pas les réponses tant que nous ne seront pas mieux renseignés.

Quelle est la valeur des terrains disons dans le centre ville de Toronto, en supposant qu'ils servent à la construction de centres de congrès, d'hôtels ou à toute autre fin que les chemins de fer, combien de centaines de millions de dollars peuvent représenter ces terrains qui reviendront à la Couronne si nous adoptons la motion? Il faudrait que nous ayons une idée des montants en jeu car, en fait, si l'on empêche les compagnies de chemins de fer de vendre ces terrains, cela fera autant d'argent qu'elles ne réinvestiront pas dans leurs réseaux ferroviaires.

● (1652)

Les conséquences de cela sont assez sérieuses pour que nous puissions dire franchement au député qu'il a soulevé un argument de poids, et je crois que le gouvernement est fondamentalement d'accord là-dessus, puisque j'ai cité les paroles du ministre. Toutefois, il y a trop de choses en jeu pour que nous

Emprises de chemins de fer

nous contentions d'appuyer la motion. En fait, j'appuierai le projet de loi quand il sera présenté.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, cela fait chaud au cœur d'entendre le député d'en face parler comme il vient de le faire. Comme il l'a fait remarquer, il y a une multitude d'intérêts en jeu tant au niveau du projet de loi dont il a fait mention que de la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

Le public canadien a tout intérêt à ce que les gains qui pourront être réalisés grâce à des terrains qui, dans de nombreux cas, étaient destinés à la construction de chemins de fer, soient consacrés au transport. A l'heure actuelle, nos deux grandes sociétés de chemin de fer détournent ces terrains de leur objectif; elles les louent, les vendent pour la construction domiciliaire, ou à toute autre fin, ou encore en font l'emplacement d'hôtels, de centres commerciaux ou de n'importe quoi d'autre, sans les faire payer par ces entreprises commerciales.

Les intérêts du Canada en matière de transport sont sérieusement atteints par ces locations, ces ventes immobilières, etc., à la suite de l'affectation à d'autres fins de ces terrains par les sociétés ferroviaires, qu'il s'agisse de la compagnie de chemins de fer du New Brunswick, du CP, du CN, du chemin de fer de la vallée de la Kettle ou de tout autre.

Tous les députés de ce côté-ci se réjouissent d'être assurés d'un appui pour le bill qui suivra la motion. Ce ne serait pas une mauvaise chose d'adopter maintenant la motion en attendant la présentation du projet de loi. Je crois que c'est la chose à faire.

[Français]

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, je veux ajouter mon avis au moins aux idées contenues dans la motion à l'étude à la Chambre aujourd'hui. J'ai présenté un bill privé moi-même au cours de la dernière session et de nouveau au cours de la session actuelle au sujet de l'utilisation des voies ferrées abandonnées. Je crois que leur utilisation représente un potentiel énorme, soit pendant l'été pour les pistes cyclables, ou pendant l'hiver pour les pistes de ski de fond et les pistes de *snowmobiles* et d'autoneiges. Je crois aussi que leur utilisation représente un potentiel important pour les loisirs et que nous ne devrions pas encore permettre aux sociétés de chemins de fer de continuer à les abandonner sans aucun respect pour l'intérêt public dans les régions où ces lignes sont situées.

Quelque chose est arrivé dernièrement dans la région des Cantons de l'Est où, je crois, grâce à l'intervention du gouvernement provincial, il est peut-être possible qu'une ligne abandonnée par CP Rail près de Brome Lake soit utilisée, mais je ne crois pas qu'on doive permettre à la situation actuelle de durer, parce que nous devrions sans doute donner une compensation pour ces terrains. Pour les cas où il n'y a pas une grande valeur en cause, on pourrait donner au public un passage qui pourrait avoir une valeur énorme dans l'avenir pour la récréation. De toute façon, je crois que nous devrions agir d'une manière qui aurait plus de bon sens.